Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260629-144_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Marché pacte territorial France Renov

Date de convocation :

19/06/2026

Membres en exercice :
35

Nombre de participants :

27

Nombre de votants :

30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

N°144/2026

Le 29 juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALL Jean Luc, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, Mme LEMUNIER Laurence, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. POITOU Mickaël, M. PRIGENT Pascal, Mme RENSONNET Carine, Mme SEGALEN Françoise, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. CROGUENNEC Nicolas ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, Mme LASTENNET Christine ayant donné pouvoir à M. GUILLON, Mme ZAMAI Sonia ayant donné pouvoir à M. LEZENVEN

Membres absents et excusés :

M. GALLESIO Edgard, M. MORVAN Olivier, M. RIVASSEAU Jean-Paul, M. SENECAL Laurent, Mme TANGUY Geneviève

M. LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Roger LARS, 9ème Vice-Président en charge de l'Urbanisme et l'Habitat.

Le Vice-Président informe le conseil communautaire qu'un marché a été lancé dans le cadre de la mise en œuvre du « Pacte Territorial France Rénov' » de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime portant sur la période 2025/2029.

Les prestations demandées portent sur les trois volets du Pacte territorial, ainsi que sur une mission complémentaire sur la « sortie de vacance » :

- Actions complémentaires dans le cadre du volet « Dynamique territoriale » (volet 1),
- Réalisation des missions de « pré-accompagnement » dans le cadre du volet « Information – Conseils – Orientation » (volet 2),
- Réalisation des missions d'accompagnement des ménages éligibles (volet 3),
- Accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre d'une mission de résorption de la vacance.

La Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime assurera le suivi et la coordination de la mission objet du présent marché.

Ce programme fait l'objet d'une convention signée avec l'Etat et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) (Notre délibération n°034/2025 du 24 mars 2025).

Le marché démarrera début juillet 2026 et s'achèvera le 31 décembre 2029.

Le présent marché est passé selon la procédure de marché d'appel d'offres ouvert en application de l'article R.2124-2 du Code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260629-144_2026-DE

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) le 10/04/2026, la date de remise des offres était fixée au 22/05/2026.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 9 juin 2026 à 18h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Au regard de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, en sa séance du 9 juin 2026, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'offre de l'entreprise **SOLIHA - 8 avenue Edgar Degas - 56000 Vannes pour un montant de 562 555 € HT.**

Les membres du conseil communautaire, après avoir délibéré, par 23 voix « pour » et 7 abstentions (Mme ARNAUD, M. DURAND, M. GALL, M. GUILLON, Mme LASTENNET ayant donné pouvoir à M. GUILLON, Mme LEMUNIER, Mme VIGOUROUX) :

- Autorisent le Président à signer le marché avec la société citée ci -dessus et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Affiché le : 6/07/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Hervé LE ROUX